



Laboratoire de droit d et nouvelles tec

LES QUARANTE ANS DU DROIT FRANÇAIS DE LA CONCURRENCE DEVANT LE JUGE JUDICIAIRE : APPROCHES RÉTROSPECTIVES ET PROSPECTIVES

La Cour de cassation organise le 28 septembre prochain un colloque-anniversaire exceptionnel, puisqu'il s'agira de fêter les 40 ans du droit français de la concurrence devant le juge de droit commun, en combinant des approches rétrospectives et prospectives. L'événement est placé sous la direction scientifique de Mme Muriel CHAGNY, agrégée des facultés de droit, professeure à l'UVSQ (Paris-Saclay), directrice du M2 Concurrence contrats, membre du laboratoire DANTE.

28 septembre 2026 de 09h00 à 18h00

À la Cour de cassation (Grand'chambre)

5 quai de l'Horloge, 75001 Paris

Programme

09h00 : *Allocutions d'ouverture*

Christophe SOULARD, premier président de la Cour de cassation

Rémy HEITZ, procureur général près la Cour de cassation

09h30 : *Rapport introductif*

Irène LUC, première avocate générale à la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

Première partie : Les droits de la concurrence au défi de l'attractivité

09h50 : *Approche critique des nouveaux développements législatifs et jurisprudentiels des règles de concurrence*

Modératrice :

Anne PERROT, professeure d'économie, ancienne vice-présidente de l'Autorité de la concurrence et ancienne inspectrice générale des finances

Intervenants :

Emmanuel COMBE, professeur à l'université Paris 1–Sorbonne, ancien président de l'Autorité de la concurrence

Catherine PRIETO, agrégée des facultés de droit, professeur à l'université Paris1-Sorbonne, membre du collège de l'Autorité de la concurrence

Jean-Louis FOURGOUX, avocat associé, cabinet MERMOZ

10h50 : *Pause*

11h00 : *Approche constructive des évolutions souhaitables du droit de la concurrence*

Modératrice :

Muriel CHAGNY, agrégée des facultés de droit, professeure à l'UVSQ (Paris Saclay), directrice du M2 concurrence contrats

Intervenants :

Rafael AMARO, agrégé des facultés de droit, professeur à l'université de Caen Normandie, membre de l'ICREJ

Stéphane TRAVERT, président de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, ancien ministre de l'agriculture et de l'alimentation, député de la Manche

Yann UTZSCHNEIDER, avocat associé, cabinet White & Case

Échanges avec la salle

12h00 : *Pause déjeuner*

Deuxième partie : Le juge de la concurrence au défi de la complexité

14h00 : *Le juge face à la concurrence des procédures et des acteurs*

Modératrice :

Irène LUC, première avocate générale à la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

Intervenants :

Jacques BOULARD, premier président de la cour d'appel de Paris

Benoît COEURE, président de l'Autorité de la concurrence

Sarah LACOCHE, directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Philippe MOLLARD, doyen de la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

15h15 : *À nouvelles missions, nouvel office du juge et nouveaux dialogues*

Intervenants :

Bertrand KLEINMANN, vice-président du tribunal des activités économiques de Paris

François LE MASNE-DE-CHERMONT, conseiller à la chambre 5-7 de la Cour d'appel de Paris

Vivien TERRIEN, vice-président de l'Autorité de la concurrence

Pascale TREFIGNY, conseillère en service extraordinaire à la chambre commerciale,

économique et financière de la Cour de cassation

Échanges avec la salle

16h30 : *Pause*

16h45 : *La concurrence des droits devant le juge*

Présidence :

Carole CHAMPALAUNE, présidente de la première chambre civile de la Cour de cassation

16h50 : *La fondamentalisation du droit de la concurrence*

Marc VAN DER WOUDE, président du tribunal de l'Union Européenne

17h10 : *Les (nouvelles) frontières du droit de la concurrence*

Muriel CHAGNY, agrégée des facultés de droit, professeure à l'UVSQ (Paris Saclay), directrice du M2 concurrence contrats

Valérie PIRONON, agrégée des facultés de droit, professeure à Nantes Université, laboratoire IRDP

17h30 : *Conclusion*

Vincent VIGNEAU, président de la chambre commerciale financière et économique de la Cour de cassation

18h00 : *Clôture*

Politique de captation et de diffusion

Les conférences et colloques organisés par la Cour de cassation font l'objet d'une captation et d'une diffusion en direct sur le site internet de la juridiction, sur Youtube, X, Facebook et LinkedIn.

Une fois la diffusion en direct terminée, la vidéo de l'événement est accessible en différé. En participant aux colloques organisés par la Cour de cassation, les intervenants et membres du public acceptent que leur image et leurs propos fassent l'objet d'une captation audiovisuelle donnant lieu à une diffusion en direct et à une publication en

différé.

Ce faisant, ils autorisent l'exploitation de cette captation audiovisuelle par la Cour de cassation dans sa version intégrale ou par extraits, brute ou post-produite, sans limitation du nombre de reproductions ou de représentations, pour la France et l'étranger. Cette autorisation est donnée à titre gratuit. La Cour de cassation s'interdit de procéder à une exploitation de ces ressources audiovisuelles, susceptible de dénaturer l'image et les propos tenus par les participants.

Après le déroulement de la manifestation, les intervenants et membres du public dont l'image et les propos auront été captés ont la possibilité de demander par courriel la non publication en différé des extraits les concernant. Il y sera fait droit par le retrait pour les extraits concernés.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Entrée sur présentation d'une pièce d'identité avec inscription préalable obligatoire

Inscription en présentiel : sur le site de la Cour de cassation

Inscription au live stream : sur le site de la Cour de cassation